





Histoire et outils de l'observation des prix des F&L



Dès 1539 ... Ordonnance de Villers-Cotterêts (François ler)
Art. 102. — Qu'en tous les sièges de nos
juridictions ordinaires, soient généraux ou
particuliers, se fera rapport par chacune semaine
de la valeur et estimation commune de toutes
espèces de gros fruicts, comme bleds, vins, foins,
et autres semblables, par les marchands faisant
négociations ordinaires desdites espèces de
fruicts, qui seront contraints à ce faire, sans en
prendre aucun salaire, par mulctes et amendes,
privation de négociation, emprisonnement de
leurs personnes, et autrement à l'arbitration de
justice.



Années 50

PAC (1957), important besoin d'augmenter la production agricole.

Producteurs agricoles peu organisés collectivement, les marchés physiques de gré à gré écoulent une partie importante de la production.

Décret du 30 septembre 1953

création des MIN : sites de marchés de gré à gré en réseau national ; marché de production et marché de gros

sites de concurrence organisée : concentration de l'offre et de la demande, transparence des transactions : cotations, normalisation des produits.

Institut technique des marchés agricoles :

créé en 1953 pour améliorer la transparence des transactions. Association « loi 1901 » (Min.Agri, SNCF, CTIFL). Deux services : le service des nouvelles du marché et le service de la normalisation.

























































